

Pourquoi s'intéresser aux politarques de Thessalonique ? Le mot « politarque », rare dans la littérature grecque antique, retient l'attention parce que Luc, le rédacteur du livre des Actes des apôtres, l'emploie dans le compte rendu qu'il fait du deuxième voyage missionnaire de l'apôtre Paul lorsque ce dernier a été pour la première fois en Europe. L'étude de ce mot est particulièrement intéressante pour quatre raisons :

- la première, elle permet de comprendre pourquoi la traduction de ce mot, d'abord en latin puis dans les Bibles françaises, a varié avec le temps,
- la deuxième, elle montre que Luc a utilisé un mot technique pour désigner les magistrats de Thessalonique ce qui conforte l'historicité de son récit,
- la troisième, elle permet de mieux comprendre, en relation avec les fonctions des politarques, le récit d'Actes 17. 5 – 9¹,
- la quatrième, la très longue histoire, plus de trois siècles, des découvertes d'inscriptions grecques mentionnant les politarques permet d'avoir une réflexion sur les bénéfiques, la complexité, les limites de l'archéologie et plus particulièrement de l'épigraphe².

^{1/5} Mais les Juifs, furieux, recrutèrent des vauriens qui traînaient dans les rues, ameutèrent la foule et semèrent le désordre dans la ville ; ils se portèrent alors sur la maison de Jason, à la recherche de Paul et de Silas qu'ils voulaient traduire devant l'assemblée du peuple ; ⁶ ne les trouvant pas, ils traînèrent Jason et quelques frères devant les politarques : « Ces gens qui ont soulevé le monde entier, crient-ils, sont maintenant ici, ⁷ et Jason les a accueillis. Tous ces individus agissent à l'encontre des édits de l'empereur ; ils prétendent qu'il y a un autre roi, Jésus. » ⁸ Ces cris impressionnèrent la foule et les politarques, ⁹ qui exigèrent alors une caution de Jason et des autres avant de les relâcher, Actes 17. 5-9. Dans cette étude les citations de la Bible sont faites d'après la traduction œcuménique de la Bible. ^{2/} Étude scientifique des inscriptions gravées.

I. Le contexte biblique de l'emploi du mot « politarque »

Après un court séjour à Philippiques, Paul et ses compagnons arrivèrent à Thessalonique. Dans cette ville, capitale de la Macédoine à l'époque romaine, les Juifs avaient une synagogue. Paul s'y rendit plusieurs sabbats pour expliquer que selon les Écritures³, Jésus était le Messie que les Juifs attendaient⁴. Plusieurs adorateurs juifs et grecs ainsi que des femmes parmi les notables acceptèrent de reconnaître Jésus comme le Messie ce qui provoqua la jalousie et la colère des Juifs qui avaient rejeté les enseignements de Paul. Ils voulurent se saisir de lui et de son compagnon, Silas, mais ils ne les trouvèrent pas. Jason avait accueilli les apôtres, alors ces Juifs incrédules se saisirent de lui et de quelques croyants qu'ils traînèrent devant les politarques⁵.

^{3/} À l'époque de Paul, « Écritures » est un terme utilisé pour désigner l'ensemble des livres bibliques qui sont regroupés dans première partie de la Bible, appelée aujourd'hui, Ancien Testament. ^{4/} *Passant par Amphipolis et Apollonie, ils arrivèrent à Thessalonique, où les Juifs avaient une synagogue. ² Comme il en avait l'habitude, Paul alla les trouver et, trois sabbats de suite, il leur adressa la parole ; à partir des Écritures, ³ il expliquait et établissait que le Messie devait souffrir, ressusciter des morts et « le Messie, disait-il, c'est ce Jésus que je vous annonce, » Actes des Apôtres 17. 1-3, Traduction œcuménique de la Bible. ^{5/} Actes 17.5-7, texte mentionné en note 1/.*

II. La Bible mentionne un mot rare de la langue grecque

1. Les témoignages littéraires

a. Énée le Tacticien

La plus ancienne occurrence du mot politarque date du IV^e siècle avant notre ère dans le traité sur la défense des places d'Énée le Tacticien (La Poliorcétique, XXVI, 12) qui utilise ce terme une seule fois. Le contexte permet de comprendre que le politarque mentionné par Énée le Tacticien avait une responsabilité militaire dans la défense de la ville. Aucune information ne nous est parvenue sur Énée le Tacticien, il était probablement originaire de Stymphale⁶ au centre de la péninsule du Péloponnèse.

b. Luc, auteur du livre des Actes des Apôtres, deuxième partie du I^{er} siècle.

Le mot politarque est mentionné deux fois dans le livre des Actes des Apôtres 17. 6 et 8⁷.

c. Les Pères de l'Église

- Jean Chrysostome, Père de l'Église du IV^e siècle et patriarche de Constantinople, mentionne cinq fois les politarques dans ses commentaires bibliques : dans son commentaire du livre des Actes des Apôtres, 2 occurrences⁸, dans son commentaire de l'épître aux Romains, 1 occurrence⁹, dans son commentaire de la première lettre aux Thessaloniciens, 2 occurrences¹⁰. Chaque occurrence est en relation avec l'épisode d'Actes 17.5-9 où Jason et quelques disciples sont présentés aux politarques. Les commentaires de Jean Chrysostome ont été rédigés en grec, le mot politarque est simplement repris sans aucune explication à propos de ce mot. Les commentaires de Jean Chrysostome n'apportent donc pas un éclaircissement supplémentaire par rapport au livre des Actes des Apôtres à propos des politarques.

- Trois autres références patristiques ne se référant pas au livre des Actes mentionnent également les politarques¹¹ :

- dans les œuvres de Makarios, un ascète égyptien vivant au IV^e siècle, le mot politarque est utilisé pour désigner les principaux responsables d'une communauté politique ou ethnique.
- dans un abrégé des Actes de Philippe du V^e siècle, le politarque mentionné est un chef de la communauté juive.
- dans « Laudes in SS. Cyrum et Joannem¹² » par Sophrone datant du VII^e siècle, le mot politarque est utilisé pour parler d'une promotion peut être honorifique proposée à Cyr et Jean s'ils renonçaient à leur foi.

Les témoignages littéraires sont peu nombreux. Les emplois du mot politarque, autres que ceux des Actes de Apôtres et de Jean Chrysostome, ne concernent pas la ville de Thessalonique. Ils sont éloignés dans le temps par rapport à l'insertion biblique et ne nous aident pas à avoir une meilleure compréhension de la comparution de Jason et de ses compagnons devant les politarques de Thessalonique. Ces occurrences permettent seulement de constater que le mot politarque a été mentionné en dehors de la Macédoine et sur une très longue période.

2. Un mot proche : poliarque

Pour être complet sur le sujet, il faut ajouter qu'un terme proche a été employé par les auteurs classiques grecs.

Le mot « poliarque » a été mentionné dans les œuvres mythologiques écrites en vers de trois auteurs classiques grecs, Pindare¹³, poète lyrique, dans Néméennes¹⁴, Euripide¹⁵, poète tragique, dans Rhésos¹⁶, et Callimaque¹⁷, poète, dans

Hymne à Zeus¹⁸. Pour ces auteurs, les poliarques sont des hommes éminents, ils les ont assimilés à des rois ou à des princes. Callimaque a précisé qu'ils devaient garder les cités et conduire les peuples.

3. La différence entre politarque et poliarque :

Les dictionnaires indiquent que « politarque » est rare, et que le mot usuel est « poliarque ». La différence entre les deux mots, « chef des citoyens¹⁹ » et « chef de la cité » est la même qu'entre « roi de France » et « roi des français », « polit- » étant le radical du mot « citoyen » (πολίτης) et « poli- » celui du mot « cité » (πόλις)²⁰.

La nuance entre les deux mots est minime, mais l'utilisation du mot poliarque par les auteurs classiques grecs ne permet pas de connaître la fonction des politarques de Thessalonique à l'époque de Luc et de mieux comprendre le texte biblique où ils sont mentionnés²¹ d'autant plus que les fonctions des poliarques de Thessalie, révélées par des inscriptions antiques datant du III^e siècle avant notre ère²², sont différentes de celles des politarques de Macédoine.

^{6/} Gregory H. R. Horsley, The politarchs in Macedonia, and Beyond dans *Mediterranean Archaeology* Vol. 7 (1994), pages 99-101, 115, 116, 120. ^{7/} Actes 17.6, 8, texte mentionné en note ^{1/}. ^{8/} Jacques Paul Migne, Patrologia Graeca, volume 60, colonne 263. ^{9/} Migne, volume 60, colonne 677. ^{10/} Migne, volume 62, colonnes 394, 395. ^{11/} Horsley, page 102, Cf. aussi pages 122-124. ^{12/} Témoignages de louanges aux Saints Cyr et Jean, martyrs lors des persécutions de Dioclétien. ^{13/} 518-438 avant notre ère. ^{14/} Néméennes VII, vers 85. ^{15/} 480-406 avant notre ère. ^{16/} Vers 381. ^{17/} 305-240 avant notre ère. ^{18/} Vers 73. ^{19/} Cf. le dictionnaire grec-français par Charles Alexandre au mot πολιτάρχης <https://archive.org/details/dictionnairegrec00alexuoft/page/1146/mode/2up?view=theater> ^{20/} Jean Cassard, professeur de latin et grec, agrégé de grammaire. ^{21/} Actes 17.5-9, texte mentionné en note ^{1/}. ^{22/} Cf. V. 3. Un poliarque à Thessalonique.

III. La passion occidentale pour la Grèce et ses inscriptions

Hérodote²³ fut le premier à mener de véritables enquêtes partout où il voyageait. Il s'intéressait à tout, et particulièrement aux inscriptions qu'il déchiffrait²⁴ car il considérait déjà qu'elles étaient les sources historiques les plus crédibles à partir desquelles il pouvait obtenir des informations utiles pour raconter l'histoire d'une manière sûre. Depuis, les historiens, de l'Antiquité jusqu'à aujourd'hui, sont toujours en quête d'inscriptions sur lesquelles ils peuvent s'appuyer pour éclairer et décrire les faits historiques qui se déroulèrent dans le passé²⁵.

Avec la Renaissance, un nouvel intérêt a été suscité pour l'Antiquité gréco-romaine. Cyriaque d'Ancône²⁶, marchand italien, voyagea dans les pays limitrophes de la Méditerranée orientale²⁷ et fut le premier à se passionner pour les inscriptions qu'il recopiait. Malheureusement son œuvre est presque totalement perdue. La prise de Constantinople par les Turcs en 1453 et celle d'Athènes en 1456 mirent un coup d'arrêt à la visite de la Grèce par les occidentaux pour un siècle environ. En Europe, un nouvel intérêt pour la Grèce antique se manifesta pour l'art, l'archéologie et les inscriptions, les premières visites de la Grèce reprirent dans le dernier quart du 16^e siècle et durant les 17^e et 18^e siècles²⁸.

Cette passion pour la recherche des inscriptions grecques et les fouilles archéologiques ont permis de retrouver des inscriptions gravées dans le marbre qui ont confirmé que les politarques étaient des magistrats qui avait un rôle important dans l'administration des villes de Macédoine.

^{23/} 480-425 avant notre ère. ^{24/} <https://www.larousse.fr/encyclopedie/personnage/H%C3%A9rodote/123757> vu le 02/06/2021.
^{25/} https://it.wikipedia.org/wiki/Epigrafia_greca vu le 02/06/2021. ^{26/} Né entre 1390 et 1392, mort vers 1452. ^{27/} Grèce, Asie Mineure, Syrie
https://fr.wikipedia.org/wiki/Cyriaque_d%27Anc%C3%B4ne#Voyages_en_M%C3%A9diterran%C3%A9e_orientale vu le 02/06/2021
^{28/} https://www.clio.fr/BIBLIOTHEQUE/pdf/pdf_quand_les_premiers_archeologues_decouvrirent_la_grece.pdf vu le 02/06/2021

IV. Les premières transcriptions d'inscriptions mentionnant les politarques

1. Le mémoire du Père François Braconnier

En 1707, lors d'une mission archéologique en Orient, le Père Braconnier, jésuite français, s'arrêta à Thessalonique où il transcrivit quatre inscriptions grecques²⁹.

Parmi les copies d'inscriptions grecques de Thessalonique du Père Braconnier, une est particulièrement digne d'intérêt car elle mentionne plusieurs politarques³⁰ de Thessalonique³¹. Le Père Braconnier n'a pas beaucoup commenté cette inscription. Il indique simplement : « Il eût aussi un Sosipater compagnon de voyage de Saint Paul. » Cette inscription ne fut pas publiée à la suite du mémoire du Père Braconnier conservé aujourd'hui à la Bibliothèque nationale de France³².

2. Une curiosité significative

L'inscription de Thessalonique rapportée par le Père François Braconnier recèle une curiosité significative dont il n'a exposé qu'une partie. Cette inscription mentionne les noms de six politarques, d'un trésorier et d'un gymnasiarque. Voici sa traduction, les mots entre crochet [] ont été rajoutés car ils sont sous-entendus dans le texte, la mention de tous ces responsables dans l'inscription était à l'époque un moyen de dater la construction d'un bâtiment :

« [Cet édifice a été construit quand] les politarques étaient **Sosipatros**, fils de Kléopatra et de Lucius Pontius **Secundus**, Aulus Avius Sabinus, **Démétrios**, fils de Faustus, Démétrios, fils de Nikopolis, Zoïlos fils de Parménion et de Méniskos ; **Gaius** Agilléius Potitus ; le trésorier de la cité, Tauros, fils d'Ammia et de Règlos ; le gymnasiarque, Tauros, fils de Tauros et de Règlos. » Dans ce texte, quatre noms ont été mis en gras car ils trouvent un écho dans les écrits du Nouveau Testament. En effet, l'apôtre Paul a été en relation avec quatre personnes qui portaient des noms identiques à ceux mentionnés dans l'inscription. Paul avait un parent portant le nom de Sosipatros³³ : *Timothée, mon collaborateur, vous salue, ainsi que Lucius, Jason et Sosipatros, mes parents*³⁴.

Parmi les compagnons de Paul, l'un s'appelait Sopatros, nom proche de Sosipatros, deux autres se nommaient Secundus et Gaius : *Il (Paul) avait comme compagnons : Sopatros, fils de Pyrrhus, de Bérée ; Aristarque et Secundus, de Thessalonique ; Gaius, de Derbé, et Timothée, ainsi que Tychique et Trophime, de la province d'Asie*³⁵.

Le quatrième, Démétrios, était un orfèvre d'Éphèse qui a réagi violemment à la prédication de Paul en provoquant une émeute³⁶ : *Un orfèvre en effet, du nom de Démétrios (Texte grec Démétrios), fabriquait des temples d'Artémis en argent et procurait ainsi aux artisans des gains très appréciables*³⁷.

Bien sûr, il ne s'agit pas des mêmes personnes, mais ces rapprochements permettent de constater que les noms grecs de plusieurs personnes mentionnées dans l'histoire de Paul sont identiques à ceux qui ont été portés par des Grecs dont le souvenir

a été conservé parce qu'ils figurent sur une inscription de l'époque romaine à Thessalonique ce qui n'est pas étonnant puisque cette histoire se déroule dans le monde hellénisé d'alors.

3. La première publication par Bimard et Muratori

C'est à la faveur d'une passion pour la Grèce antique que Joseph Bimard, Baron de la Bastie, né à Nîmes en 1703, correspondant honoraire de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres de 1737 à sa mort en 1742³⁸, a eu entre les mains la copie de l'inscription grecque, provenant de Thessalonique, mentionnant la liste des politarques qui vient d'être citée. Nous ignorons la manière dont le Baron de la Bastie a obtenu la copie de cette inscription. La comparaison avec la transcription incomplète de l'inscription du Père Braconnier laisse à penser qu'il s'agit de deux copies différentes³⁹. Nous savons seulement que Joseph Bimard était fasciné par les inscriptions, qu'il était en relation avec des savants dont Muratori, un des plus grands savants italiens du 18^e siècle, historien, linguiste et grammairien ainsi que d'autres intellectuels européens⁴⁰.

Joseph Bimard⁴¹ a contribué à la rédaction du second volume de *Novus thesaurus veterum inscriptionum*⁴² publié par Antonio Muratori en 1740, où sont compilées de très nombreuses copies d'inscriptions antiques. Beaucoup d'entre elles ont été apportées par Joseph Bimard dont une quarantaine en grec et parmi celles-ci l'inscription mentionnant la liste des politarques de Thessalonique^{43,44}. Cette édition est la plus ancienne publication connue de l'inscription de Thessalonique avec la liste de six politarques. Aucun commentaire n'est fait sur l'inscription seule la traduction en latin est donnée.

4. Une deuxième inscription mentionnant un politarque est dévoilée en 1747

D'après l'abbé Belley, Jean Baptiste Germain, consul de France, a envoyé de Thessalonique plusieurs inscriptions. Sur l'une d'elles apparaissent les mots ΠΟΛΙΤΑΡΧΟΥΜΑΡΚΟΥ « Marcus, politarque »⁴⁵.

August Boeckh, dont le projet était de publier l'ensemble des inscriptions grecques connues, rechercha, sans succès, les inscriptions que Jean Baptiste Germain avait envoyées à Paris lorsqu'il publia, en 1843, le deuxième tome de son *Corpus Inscriptionum Graecarum*. Pour donner les références de cette inscription⁴⁶, il ne put citer que les références de Jean Baptiste Germain telles qu'elles figuraient dans « Observations sur l'histoire et sur les monuments de la ville de Thessalonique » publié en 1777 de l'abbé Belley⁴⁷.

L'abbé Duchesne qui a été en mission archéologique à Thessalonique en 1874 avait sans aucun doute été à la recherche des inscriptions de Jean Baptiste Germain puisqu'il a précisé⁴⁸ qu'elles ne figuraient pas dans le catalogue du Louvre réalisé par M. Wilhelm Froehner publié en 1865⁴⁹.

Le manuscrit de Jean Baptiste Germain est réapparu en 1894 avec la publication du catalogue des manuscrits de la bibliothèque d'Avignon⁵⁰. La Bibliothèque d'Avignon fait partie de la Fondation Calvet. Esprit Calvet⁵¹ était un riche médecin et un grand collectionneur d'Avignon. Par testament, il fait un legs universel à la ville d'Avignon. Le legs a été accepté et la Fondation Calvet a été créée par ce don pour assurer la gestion de sa bibliothèque, de ses collections de médailles, de ses antiquités, de sa collection d'œuvre d'art, etc. Esprit Calvet était aussi correspondant de l'Académie des Inscriptions et des Belles-lettres⁵². Une note dans le catalogue⁵³ indique que ce manuscrit de Jean Baptiste Germain a appartenu à la bibliothèque Calvet et au marquis de Calvières⁵⁴, lieutenant général des armées du roi Louis XV, grand amateur de livres et de curiosités, collectionneur de tableaux, dessins et médailles, membre honoraire de l'Académie de peinture en 1747 et archéologue. Son fils a dû vendre ses collections pour payer les dettes. Les antiquités, monnaies et objets d'art ont été achetés par Esprit Calvet⁵⁵ qui devint ainsi le propriétaire du manuscrit de Jean Baptiste Germain.

Dans le catalogue, il est aussi indiqué que le recueil des inscriptions de Thessalonique a été dédié et envoyé en 1747 au « compte de Maurepas, ministre et secrétaire d'État de la marine, à la Cour⁵⁶ ». Le marquis de Calvières était aussi à la cour du roi, on le dit archéologue, c'est peut-être la raison pour laquelle c'est lui qui avait finalement conservé le recueil des inscriptions de Thessalonique de Jean Baptiste Germain.

Henri Omont, bibliothécaire, philologue et historien helléniste français qui travailla à la rédaction du « Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France »⁵⁷ écrivit un article dans la « Revue archéologique » en 1894, sur les inscriptions de Thessalonique par Jean Baptiste Germain qui a été chancelier du consulat de France à Thessalonique de 1745 à 1748. Dès son arrivée en 1745, écrit-il, Jean Baptiste Germain a commencé à transcrire, dans un registre, les inscriptions grecques qu'il trouva à Thessalonique. Nous trouvons dans cet article, les textes des inscriptions et notamment l'intégralité de celle qui mentionne le politarque Marcus^{58,59}.

L'étonnant parcours du manuscrit des inscriptions de Thessalonique de Jean Baptiste Germain permet de faire quelques remarques sur les balbutiements de l'exploitation des inscriptions antiques. L'Académie royale des inscriptions et de belles lettres, fondée par Colbert en 1663, s'est occupée assez rapidement d'archéologie et d'histoire. Ses membres et ses correspondants présentaient des exposés sur la littérature, sur l'histoire, sur l'archéologie et sur les inscriptions antiques. L'abbé Fourmont, lors de l'assemblée publique du 15 novembre 1740, présenta trois inscriptions grecques⁶⁰ qu'il avait découvertes lors des fouilles effectuées en Grèce par l'ordre du roi⁶¹.

Mais Jean Baptiste Germain n'était probablement pas membre ou correspondant de cette académie. Le musée du Louvre n'existait pas encore puisqu'il a été créé en 1793. Durant le XVII^e et XVIII^e siècles, les explorateurs et les consuls conservaient dans des collections privées les pièces archéologiques qu'ils ramenaient de leur séjour à l'étranger. Jean Baptiste Germain avait son cabinet de médailles⁶².

Jean Baptiste Germain a consigné dans son recueil d'inscriptions des informations permettant la localisation des inscriptions. Ses transcriptions sont parfois plus complètes et de meilleures qualités que celles des relevés faits après lui. Plusieurs inscriptions de Thessalonique se trouvent uniquement dans son recueil⁶³.

Il est regrettable que les inscriptions et les informations transmises par Jean Baptiste Germain aient été conservées dans des bibliothèques privées et que les chercheurs qui ont publiées des inscriptions grecques ou ceux qui se sont rendus à Thessalonique

pour une mission archéologique n'aient pas pu bénéficier de la documentation qu'il avait rassemblée. En 1747, la recherche épigraphique est encore à ses débuts, il faudra attendre au moins les années 1830 pour avoir une meilleure organisation.

5. La copie par Richard Pococke en 1752

Richard Pococke⁶⁴, pasteur de formation, est un aventurier et explorateur qui entreprit un voyage qui dura trois ans au Moyen-Orient. Arrivé en Égypte, en septembre 1737, il visita les sites pharaoniques d'Alexandrie à la frontière avec l'Éthiopie ainsi que le Mont Sinaï. Puis, il continua son voyage en passant par la Terre Sainte, la Syrie, le Liban, la Turquie, les îles grecques, la Grèce et l'Italie. Il publia le récit de son voyage en deux volumes⁶⁵. Dans le récit de sa visite de Thessalonique⁶⁶, Richard Pococke ne dit rien de l'inscription mentionnant les politarques qu'il a portant relevé puisqu'il en publia le texte en 1752⁶⁷ dans « *Inscriptiones antiquae Graecae et Latinae* »⁶⁸ sans aucun commentaire.

6. Première publication mettant en relation les politarques avec le livre des Actes

Dans un mémoire publié en 1777 sur l'histoire et les monuments de Thessalonique⁶⁹, l'abbé Belley déclara : « Le gouvernement particulier de la ville de Thessalonique était réglé par des magistrats qu'on nommait *Politarques*. Dans le tumulte qui s'éleva contre St Paul et contre Silas à Thessalonique, on traîna quelques Chrétiens devant les Magistrats : (*dans le texte citation d'Actes 17.6 en grec*)⁷⁰. On trouve encore le nom de Politarque sur les marbres de cette ville : on lit sur un fragment le nom d'un Marcus, Politarque, (écrit en grec)⁷¹. Cette inscription et plusieurs autres ont été envoyées de Thessalonique en 1746 par M. Germain, consul de France »⁷².

Un peu plus loin dans son texte, l'abbé Belley ajoute les précisions suivantes : « Le gouvernement des villes Grecques, sous les Romains, était démocratique ; les Magistrats portaient différents noms ; dans la plupart celui d'Archonte, *ΑΡΧΩΝ* ; dans d'autres, celui de Stratège ou Préteur, *ΣΤΡΑΤΗΓΟΣ*. Les Magistrats de la ville de Thessalonique portaient le nom de Politarques, *ΠΟΛΙΤΑΡΧΗΣ*, qu'on lit dans les Actes des Apôtres, *πολιτάρχας*. La Vulgate traduit *Principes civitatis* ; mais les meilleures traductions françaises rendent ce mot par Magistrats de la ville »⁷³.

L'abbé Belley ne semble pas avoir eu connaissance de l'inscription donnant la liste des politarques, copiée en 1707 par le père Braconnier, publiée 1740 par Muratori et en 1752 par Pococke puisqu'il fait référence uniquement à l'inscription envoyée à Paris par Jean Baptiste Germain, en 1746⁷⁴.

7. Première information précise sur la localisation de l'inscription

Dans son livre, Tableau du commerce de la Grèce en 1800⁷⁵, Félix Beaujour, consul à Thessalonique du 24 novembre 1794 à la fin de l'année 1799⁷⁶, écrit quelques mots à propos de la localisation de l'inscription portant la liste des politarques alors qu'il décrit les monuments de Thessalonique. Parlant de l'arc de triomphe de la porte Vardar, il dit : « Sur une de ses faces, on lit une inscription désignant tous les magistrats qui, lors de l'érection de l'arc, étaient à la tête de l'administration publique, et parmi lesquels on distingue un Politarque, magistrat dont la dignité répondait à celle de préteur ». 93 ans ont passé entre la première mention de l'inscription des six politarques de Thessalonique et les premières données sur sa localisation précise alors que cette inscription a été copiée par le Père Braconnier en 1707, publiée par Ludovico Antonio Muratori en 1740 et par Richard Pococke en 1752. Une telle situation serait inacceptable aujourd'hui car avec le temps les épigraphes et les archéologues ont compris qu'il était indispensable avant même de recopier une inscription d'enregistrer toutes les données de sa localisation, il en est de même pour les objets découverts afin de pouvoir les situer dans l'histoire du site fouillé. Malheureusement, bien des inscriptions de Macédoine ont été déplacées et rassemblées à Thessalonique sans aucune indication sur leur origine⁷⁷ ce qui rend leur exploitation difficile, voire impossible.

8. Publication par Cousinéry en 1831

Esprit-Marie Cousinéry⁷⁸, en poste au consulat de France à Thessalonique à partir de 1773, a passé dix-huit ans⁷⁹ à Thessalonique, il connaissait bien la ville. Dans son livre « Voyage en Macédoine⁸⁰ », Esprit-Marie Cousinéry évoque l'inscription mentionnant les politarques, dont il donne une copie⁸¹. Il décrit l'arc de triomphe dans lequel elle est insérée⁸² avec son dessin à l'appui⁸³. D'après ses recherches et ses observations, cet arc a été édifié à l'époque romaine pour célébrer la victoire d'Octave et Antoine lors de la bataille de Philippes (septembre – octobre 42 avant notre ère) contre Brutus et Cassius⁸⁴.

9. La contribution de W.M. Leake en 1835

Après avoir effectué un séjour en Grèce en 1806, William Martin Leake publia le récit de son voyage en 1835 dans « *Travels in Northern Greece* ». Après avoir décrit, l'arc de triomphe de la porte Vardar dans lequel a été gravée l'inscription, William Leake nota que le mot employé pour parler des magistrats dans cette inscription est le même que celui qui est utilisé dans le livre des Actes⁸⁵ lorsque l'apôtre Paul a visité Thessalonique⁸⁶.

10. Nouvelle publication en 1843

August Böckh⁸⁷, philologue et antiquaire allemand⁸⁸, professeur à l'université de Berlin et élu associé étranger de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de Paris en 1831. August Böckh fit un recensement des toutes les inscriptions grecques connues qu'il publia dans son *Corpus Inscriptionum Graecarum* en 4 volumes⁸⁹. L'inscription des politarques de Thessalonique est enregistrée sous le numéro 1967^{90,91}.

11. Les précisions apportées par Léon Heuzet en 1876

Lors de la mission archéologique de Macédoine (1861-1862), Léon Heuzet a pu, à son tour, déchiffrer l'inscription. Il rapporte que l'inscription a été gravée sur l'un des piédroits de l'arc romain formant la porte de Vardar. Il constata que l'inscription ne concernait que la mention des noms des magistrats de la ville (dont les politarques). Il en a déduit qu'il s'agissait d'une inscription complémentaire destinée à rappeler aux habitants de la ville l'année de la construction du monument par l'indication des noms des magistrats qui étaient en fonction cette année-là⁹². Léon Heuzet était accompagné par un architecte, Monsieur H. Daumet qui fit le dessin de la porte du Vardar telle qu'elle existait en 1861⁹³.

12. Une copie de l'inscription sans erreur de transcription

Le Révérent David Morton, du village d'Harleston dans le Northamptonshire (Angleterre) avait obtenu une photographie de l'inscription mentionnant les six politarques de Thessalonique par l'intermédiaire de Richard Wilkinson, consul britannique, à Thessalonique. Cette photographie est arrivée dans les mains de W. S. W. Vaux qui la compara aux textes des transcriptions de cette inscription. Il se rendit compte des nombreuses divergences qu'il y avait entre le texte de la photographie et les transcriptions qui avaient été publiées. Ces observations l'ont convaincu de présenter devant la « Royal Society of Literature of the United Kingdom » un compte-rendu détaillé des erreurs de transcriptions apparaissant dans les différentes publications pour montrer la supériorité de la photographie sur la vue humaine pour la transcription des inscriptions lapidaires⁹⁴. W. S. W. Vaux publia la gravure de l'inscription réalisée à partir de la photographie en 1866⁹⁵. L'usage de la photographie, technique toute récente à l'époque, a permis un progrès considérable pour la recherche archéologique.

13. Démolition de l'arc de triomphe de la porte Vardar

En mars 1874, lorsque l'abbé Duchesne et Monsieur Bayet allèrent à Thessalonique, ils arrivèrent en plein travaux. Les ouvriers avaient déjà démoli les vestiges romains de l'arc de triomphe de la porte Vardar, d'autres monuments et les remparts pour construire un nouveau quai. Les pierres antiques étaient utilisées pour cette nouvelle construction. Le bloc avec l'inscription mentionnant les six politarques a été transporté dans la cour du consulat britannique de Thessalonique⁹⁶.

Dans son rapport, l'abbé Duchesne introduit la présentation de l'inscription sur les six politarques de Thessalonique par cette déclaration : « Pendant longtemps on n'a eu, sur la constitution intérieure de Thessalonique, d'autre renseignement qu'un passage des Actes des Apôtres où il est question du *δημος* (*demos*, assemblée du peuple) et des *πολιτάρχαι* (politarques) »⁹⁶. Puis il cite, en grec, le passage du livre des Actes où ces termes sont mentionnés, en voici la traduction : *Mais les Juifs, furieux, recrutèrent des vauriens qui traînaient dans les rues, ameutèrent la foule et semèrent le désordre dans la ville ; ils se portèrent alors sur la maison de Jason, à la recherche de Paul et de Silas qu'ils voulaient traduire devant l'assemblée du peuple (demos) ; ne les trouvant pas, ils traînèrent Jason et quelques frères devant les politarques*⁹⁷.

14. L'inscription mentionnant les politarques est arrivée à Londres en 1877

Le bloc de marbre a été conservé trois ans dans la cour du consulat britannique de Thessalonique. Puis, il a été expédié au British Museum en 1877 où il y est toujours^{98,99}.

^{29/} Henri Omont, mission archéologiques françaises d'Orient aux 17^e et 18^e siècles, Paris 1902 page 277. ^{30/} Le Père Braconnier n'a transcrit qu'une partie de l'inscription grecque, mais il en donne la traduction en totalité en latin. Cf. note 31. ^{31/} Sur le site photo de l'inscription du Père Braconnier. Père Braconnier, Mémoire sur quelques inscriptions grecques de Salonique et notices sur des inscriptions latines, de Philippe (Macédoine), Folio 216, dans le manuscrit Clairambault 566, sous le titre Mémoires et extraits manuscrits et imprimés, réunis sous le titre : Abbayes. Académies. — Mélanges pour servir à l'histoire et aux généalogies, Bibliothèque nationale de France. ^{32/} Braconnier, Folios 215-224. ^{33/} Le Père Braconnier n'a pas donné la version grecque mais la latine : Sospater. ^{34/} Romains 16.21. ^{35/} Actes 20.4. ^{36/} Actes 19.23-40. ^{37/} Actes 19.24. ^{38/} Ménard, Histoire civile, ecclésiastique et littéraire de la ville de Nîmes, Sixième tome, Nîmes 1875, pages 517, 518. ^{39/} Sur le site, photos des deux copies 1707 (Braconnier) 1740 (Bimard) de l'inscription de Thessalonique. ^{40/} https://fr.wikipedia.org/wiki/Cortone#Du_XVe_au_XIXe_si%C3%A8cle vu le 02/06/2021 ; https://fr.wikipedia.org/wiki/Acad%C3%A9mie_%C3%A9trusque_de_Cortone vu le 02/06/2021. ^{41/} Dès 1739, Joseph Bimard a rédigé plusieurs articles et quelques correspondances à propos de différentes inscriptions grecques et latines pour introduire le Novus thesaurus veterum inscriptionum (tome 1, 1739), l'une des trois grandes œuvres éditées par Muratori (https://fr.wikipedia.org/wiki/Ludovico_Antonio_Muratori vu le 02/06/2021). Les textes de Bimard occupent les 172 premières colonnes (86 pages) de ce volume qui contient à la suite les copies d'inscriptions antiques grecques et latines d'origines diverses dont un grand nombre furent apportées par Bimard. Muratori publia encore les tomes 3 et 4 (1740 et 1742) auxquels contribua Joseph Bimard par l'apport de quelques copies d'inscriptions. En tout plus de 2000 pages d'inscriptions antiques grecques et latines furent publiées par Muratori. Ces publications attestent de l'intérêt pour les inscriptions antiques grecques et latines au 18^e siècle. ^{42/} Nouveau trésor d'inscriptions anciennes. ^{43/} Ludovico Antonio Muratori, Novus thesaurus veterum inscriptionum, Milan, 1740, page DXCV. ^{44/} Sur le site, photo de la publication de Muratori en 1740. Muratori, page DXCV. ^{45/} Observations sur l'histoire et sur les monuments de la ville de Thessalonique, publié en 1777, Histoire de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres, Tome 38 couvrant les années 1770-1772, pages 125 et 133. ^{46/} August Boeckh, Corpus Inscriptionum Graecarum, numéro 1967 pages 52, 53. ^{47/} Cf. note 45. ^{48/} Abbé Duchesne, Archives des missions scientifiques et littéraires, Troisième série, Tome 3, 1876, page 205. ^{49/} W. Froehner, Les inscriptions grecques interprétées, Paris, 1865. ^{50/} L.H. Labande, Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France, Départements, volume 27, Avignon, Tome 1, Paris, 1894, manuscrit 1377, pages 591, 592. ^{51/} 1728-1810. ^{52/} *Esprit Calvet — Wikipédia (wikipedia.org)* vu le 02/06/2021. ^{53/} *Notes descriptives du manuscrit : 1377. J.-B. Germain, de Marseille. Manuscrits originaux sur les antiquités. — (A appartenu au marquis de Calvières. — Bibliothèque Calvet.)* Labande, pages 591, 592, manuscrit 1377. ^{54/} 1693-1777. ^{55/} <https://bibliotheque-numerique.inha.fr/collection/item/19301-catalogue-d-une-precieuse-collection-de-tableaux-medailles-pierres-gravees-montees-en-bagues-bijoux-dessins-encadres-et-en-feuilles-vente-du-5-mai-1779?offset=0> vu le 02/06/2021 *Charles-François de Calvière — Wikipédia (wikipedia.org)* vu le 02/06/2021 ^{56/} Labande, Fol. 282, « Inscriptions prises sur les marbres antiques qui se trouvent dans la ville de Salonique, par le sr Jean Baptiste Germain », Recueil dédié « à Monseigneur le comte de Maurepas, ministre et secrétaire d'État de la marine, à la Cour. » Fol. 297, Cayer des inscriptions que j'ay prises à Salonique sur les marbres originaux... 1747. Envoyé à M. de Maurepas, ministre. » manuscrit 1377, page 592. ^{57/} https://fr.wikipedia.org/wiki/Henri_Omont vu le 02/06/2021. ^{58/} Henri Omont, Inscriptions grecques de Salonique recueillies au XVIII^e siècle par J.B. Germain, *Revue Archéologique*, Troisième Série, Tome 24, Janvier - juin 1894, pages 196-214. ^{59/} Sur le site, photo de l'inscription Marcus politarque, Henri Omont, page 213, numéro 38. ^{60/} Sur le site, photo de l'inscription grecque de l'abbé Fourmont, Fourmont, Remarques sur trois Inscriptions trouvées dans la Grèce, Mémoires de littérature, tirez des registres de l'Académie royale des inscriptions et belles lettres sur les années 1738 à 1740, tome 15, publié en 1743, planche 1, page 397. ^{61/} Fourmont, pages 395 à 419. ^{62/} Labande, Fol. 1, « Médailles du cabinet de Germain », Fol. 177, « Catalogue de mes médailles grecques et latines en grand, moyen et petit bronze, dans mon cabinet, manuscrit 1377, page 591. ^{63/} Omont, pages 201-214. ^{64/} 1704-1765. ^{65/} Richard Pococke, *A Description of the East and Some Other Countries, Volume 1* (1743), *A Description of the East, and Some Other Countries, Volume 2*, 1745. ^{66/} Pococke, *Volume 2*, pages 148-151. ^{67/} Sur le site, photo de l'inscription de Thessalonique par Richard Pococke. *Inscriptiones antiquae Graecae et Latinae, 1752, P1 Chapitre 5 section 2 page 48.* ^{68/} <https://archive.org/details/b30458699/page/48/mode/2up> vu le 02/06/2021. ^{69/} pages 121-146. Cf. note 45. ^{70/} *Ἐσπερὶ τῆς Ἰασονίας καὶ πᾶσις ἀνελεφῆς ἐπι τῆς ΠΟΛΙΤΑΡΧΟΥ.* ^{71/} ΠΟΛΙΤΑΡΧΟΥ ΜΑΡΚΟΥ, ^{72/} page 125, Cf. note 45. ^{73/} page 133, Cf. note 45. ^{74/} Abbé Duchesne, page 205. ^{75/} Félix Beaujour, Tableau du commerce de la Grèce, Paris, 1800, pages 31-33. ^{76/} Frédéric Masson, Le département des affaires étrangères pendant la révolution 1787-1804, Paris 1877 page 315. ^{77/} Daux Georges, Edson Charles. IG X 2, 1 : Prolegomena, Epilegomena, dans Bulletin de correspondance hellénique, Volume 98, livraison 1, 1974, pages 521-552. ^{78/} 1747-1833 ^{79/} De 1773 à 1779, puis de 1783 à 1793, et encore de 1815 à 1817, occupant les fonctions de chancelier, de vice-consul, de consul général à partir de 1785. https://fr.wikipedia.org/wiki/Esprit-Marie_Cousin%C3%A9ry vu le 02/06/2021 ^{80/} Esprit-Marie Cousinéry, Voyage en Macédoine, Paris, 1831. ^{81/} Cousinéry, page 27. ^{82/} Cousinéry, pages 25-29. ^{83/} Sur le site, photo de l'arc de triomphe de la porte Vardar, par Cousinéry, Cousinéry, Planche 1 page 26. ^{84/} Cf. aussi Beaujour, pages 32, 33 ; W.M. Leake, « Travels in Northern Greece » Londres 1835 Vol. III, pages 235-236. ^{85/} Actes 17.6-8 ^{86/} Leake, pages 235-236. ^{87/} 1785-1867. ^{88/} https://fr.wikipedia.org/wiki/August_B%C3%B6ckh vu le 02/06/2021. ^{89/} August Böckh, Corpus Inscriptionum Graecarum en 4 volumes, 1828-1877. ^{90/} Böckh, second volume, 1843, pages 52, 53. ^{91/} Sur le site, photo de la publication de l'inscription de Thessalonique par August Böckh, Böckh, second volume, pages 52, 53. ^{92/} Léon Heuzey, Mission archéologique de Macédoine, Paris, 1876, page 272. ^{93/} Sur le site, photo du dessin de l'arc de triomphe de la porte Vardar par M. Daumet, Heuzey, Planche 22 bis. ^{94/} W. S. W. Vaux, On a greek inscription from Saloniki [Thessalonica], dans Transactions of the Royal Society of Literature of the United Kingdom, Second Series, Vol. VIII, 1866, pages 525 à 548. ^{95/} Sur le site, photo de reconstitution de l'inscription de Thessalonique grâce à la photographie, Vaux, page 528. ^{96/} Duchesne, pages 204-205. ^{97/} Actes 17.5, 6. C'est nous qui avons souligné. ^{98/} Sur le site, photo de l'inscription de Thessalonique conservé British Museum. ^{99/} https://www.britishmuseum.org/collection/object/G_1877-0511-1 vu le 02/06/2021

V. Les inscriptions mentionnant des politarques

1. Leur nombre

Au moins 75 inscriptions (Cf. le détail en fin de paragraphe) mentionnant des politarques ¹⁰⁰ ont été découvertes depuis la première transcription en 1707 ¹⁰¹. Il est impressionnant de constater que le mot politarque absent de la littérature antique grecque, excepté l'unique mention par Énée le Tacticien ¹⁰², soit devenu un terme si bien représenté au fil du temps puisqu'en 1898 Ernest Burton a répertorié 19 inscriptions ¹⁰³, Carl Schuler en 1960 en dénombrait 32 ¹⁰⁴, la liste de Miltiade Hatzopoulos publiée en 1984 comptait 50 inscriptions ¹⁰⁵ pour atteindre 72 inscriptions avec la liste de Gregory Horsley ¹⁰⁶ auxquelles s'ajoutent trois nouvelles inscriptions publiées l'une en 2015 ¹⁰⁷ et les deux autres en 2017 ¹⁰⁸ ce qui porte le nombre à 75 inscriptions et peut-être davantage si depuis 2016 d'autres ont été publiées.

2. Le vocabulaire

Les mots utilisés pour faire référence aux politarques sont au nombre de trois principaux avec des variantes dans leur orthographe :

- a. Le verbe « πολιταρχέω », (politarchéo) :
L'inscription de la porte du Vardar à Thessalonique, largement présentée plus haut, mentionne le verbe « πολιταρχέω » qui est conjugué au participe présent et au génitif pluriel, dont la traduction littérale est « politarquant » autrement dit « exerçant la fonction de politarque ». À la suite vient une énumération de six personnes exerçant la fonction de politarques.
- b. Le nom πολιταρχης (politarchès) :
La stèle de Lété, découverte dans le village d'Aivati, au nord de Thessalonique a été trouvée par Nicolas Hadji-Thomas qui a communiqué un estampage de l'inscription à l'abbé Duchesne. Il s'agit d'un décret voté par le sénat et le peuple de Lété transmis par les politarques en l'année 117 avant notre ère, date de l'inscription ¹⁰⁹. Il s'agit du même mot πολιταρχης (politarchès) mentionné dans le livre des Actes ¹¹⁰.
- c. L'adjectif Πολειταρχικος (poleitarchikos)
Cet adjectif figure dans une inscription honorifique découverte dans le temple de Fluvus à Thessalonique. Ce temple avait été construit pour rendre un culte à l'un des fils de l'empereur Marc Aurèle décédé à l'âge de quatre ans. Il avait été divinisé après sa mort et son culte paraît être lié au culte impérial ¹¹¹. Cette inscription a été gravée en l'honneur de Marcius Dioskourides, prêtre et chef de la fête de Fulvus déifié dont le père Marcius Athénagoras est qualifié de politarque ¹¹².

3. Un poliarque à Thessalonique

Dans une inscription funéraire de Thessalonique, un homme du nom d'Aristarque est présenté comme poliarque ¹¹³. À ce jour, il s'agit de la seule inscription utilisant ce mot à Thessalonique. Le mot poliarque figurait déjà dans œuvres classiques grecs avec le sens de roi ou de prince ¹¹⁴. Il a été considéré comme un mot ancien et poétique ¹¹⁵.

Deux décrets de la ville de Crannon, une dédicace à Athéna Polias et le poème d'Aphthonétos de la ville de Phalanna, découverts en Thessalie, datant du III^e siècle avant notre ère, ont permis d'établir que le mot poliarque avait aussi un sens technique. Il désigne les citoyens élus par le peuple pour être gardiens de la cité et assurer sa défense, mais ils ne présidaient pas les assemblées et ils ne dirigeaient pas les affaires de la cité, fonctions occupées par les tages en Thessalie. La fonction des poliarques de Thessalie semble identique à celle du politarque mentionné par Énée le Tacticien ¹¹⁶.

Quelle était la nuance entre l'emploi du mot politarque et l'emploi du mot poliarque ? À ce stade, aucun document ne permet de répondre à cette question. Cependant politarque est la forme la plus usitée dans les inscriptions découvertes à Thessalonique et s'est bien celle-là que Luc a utilisée pour désigner les magistrats devant qui Jason et ses compagnons ont été présentés ¹¹⁷.

4. Les dates de rédactions des inscriptions

Lorsqu'une inscription a été découverte, il est important de connaître la date à laquelle celle-ci a été gravée afin de la comparer aux informations déjà connues, et plus particulièrement dans notre étude à celles données par le texte biblique, avant de tirer des conclusions. Pour s'en tenir qu'aux inscriptions découvertes à Thessalonique, la plus ancienne pourrait remonter peu de temps après l'année 167 avant notre ère ¹¹⁸ et la plus récente à l'année 249 de notre ère ¹¹⁹.

La datation des inscriptions n'est pas toujours facile à déterminer, il existe plusieurs méthodes pour y parvenir.

- a. Il arrive que l'inscriptions ne comporte aucune date et que les noms qu'elles mentionnent ne permettent pas de la dater :
L'inscription rapportée par Jean Baptiste Germain ne mentionne aucun élément permettant de la dater ¹²⁰.
- b. L'inscription n'indique pas de date précise mais il est possible de la dater approximativement grâce aux noms des personnes mentionnées dans l'inscription et connues par ailleurs :
Le fragment d'une stèle de 0m,70 sur 0m,25, trouvé dans les démolitions de la porte Kalamari et estampé par l'abbé Duchesne a été datée du règne d'Auguste (27 avant notre ère à 14 de notre ère) car le nom de l'empereur est indiqué dans l'inscription ¹²¹. Elle mentionne cinq politarques à la suite du verbe « πολιταρχέω » (politarchéo) ¹²².
- c. L'inscription ne mentionne pas de date mais la forme des lettres et le contenu de l'inscription permettent de proposer une date approximative :
Fortuitement en 1949, les frères Karatoumani ¹²³ ont découvert, dans leur propriété au sud de la ville de Béroia, une imposante stèle de marbre blanc ¹²⁴ qui avait été gravée sur les deux faces dont l'une est fortement érodée de ce fait l'inscription n'a pas pu être déchiffrée dans sa totalité. Dans les premiers siècles du christianisme, cette stèle a été

réemployée pour recouvrir une tombe. Les 216 lignes de textes définissent les droits et les devoirs du gymnasiarque, responsable du gymnase de la ville.

L'étude de la forme des lettres permet d'estimer que ce texte a été écrit entre 175 et 125 avant notre ère. D'autres critères permettraient de le dater des dernières années de la période hellénistique entre 180 et 167 avant notre ère. Les politarques sont mentionnés à deux reprises dans cette inscription ¹²⁵.

- d. La date proposée n'est pas certaine, elle est supposée car les lettres indiquant la date ont été partiellement endommagées mais le contenu de l'inscription permet de rétablir une date vraisemblable :
Dans l'église de Haya Paraskévi d'Édesse, l'actuelle ville de Vodhëna, en Macédoine, une inscription a été découverte, elle a été datée de l'année 231 de notre ère, date supposée mais plausible car un des caractères de la date est abimé ¹²⁶. Elle mentionne des politarques en utilisant le verbe « πολιταρχέω » (politarchéo).
- e. Dans le texte de l'inscription, une date est clairement indiquée, il suffit de la faire correspondre à notre calendrier : Démétrios Lazaridis entreprit plusieurs campagnes de fouilles dans le site archéologique d'Amphipolis ¹²⁷. En 1984, il a découvert une stèle dans la palestra ¹²⁸. L'inscription est composée de 139 lignes d'écriture presque toutes intactes. Le texte fut gravé en l'an 125 de l'ère de Macédoine qui recouvre les années 24/23 avant notre ère sous le règne de l'empereur Auguste. Ce texte, appelé loi éphébarchique d'Amphipolis, comprend 23 articles qui réglementent la formation des éphèbes ¹²⁹ à l'athlétisme et aux combats sportifs ¹³⁰. « Chaque jour les éphèbes apprennent le tir à l'arc, le lancer du javelot, le tir à la fronde, le lancer de pierre, l'équitation et le lancer du javelot à cheval ¹³¹ ». Les politarques sont mentionnés quatre fois dans ce texte.

5. Une autre terme légal mentionné dans Actes 17.5

Devant le succès de la prédication de Paul à Thessalonique ¹³², *les Juifs, furieux, recrutèrent des vauriens qui traînaient dans les rues, ameutèrent la foule et semèrent le désordre dans la ville ; ils se portèrent alors sur la maison de Jason, à la recherche de Paul et de Silas qu'ils voulaient traduire devant l'assemblée du peuple* ¹³³.

Dans ce texte, Luc utilise deux expressions se rapportant au domaine judiciaire, « ils voulaient traduire » et « l'assemblée du peuple ». « Traduire » correspond dans le texte original à un verbe dont l'un des sens est « faire comparaître » (un accusé) ¹³⁴.

« L'assemblée du peuple » est la traduction du grec δῆμος (démós) qui est le terme officiel pour désigner la plus haute instance qui administrerait les villes libres de Macédoine à l'époque romaine ce qui était la situation de Thessalonique. Elle était constituée par l'ensemble des citoyens libres de la ville.

L'intention de Juifs était de faire juger Paul et Silas par cette assemblée.

En relation avec notre texte, l'inscription ci-dessous présente un intérêt particulier car elle mentionne les trois instances de l'organisation politique et légale de Thessalonique, le conseil ou sénat (βουλή, boulé) chargé de préparer les lois et les décrets, l'assemblée du peuple (δῆμος, démós) et les politarques au nombre de six.

L'inscription annonçait les jeux d'Hérennia, avec combats de gladiateurs. Elle était encadrée dans une construction dépendante de la mosquée Moharem-Pacha-Tabak à Thessalonique ¹³⁵. La date inscrite sur la stèle correspond à l'an 143 de notre ère. Voici le texte de cette inscription :

« ...pour le salut de l'empereur César Titus Ælius Adrianus Antoninus Auguste, Pieux, Sauveur, et pour son règne éternel, comme aussi de Marcus Aurélius Vèrus César, et de la famille des Augustes et du sénat sacré et du peuple Romain, nous vous faisons savoir qu'il sera célébré des chasses et des combats de gladiateurs pendant trois jours, d'après le testament d'Hérennia, dame espagnole, conformément aux décrets rendus par le très-puissant conseil (βουλή) et par le peuple (δῆμος), par les soins du grand prêtre Tibérius Claudius Crispus ; étant politarques, Apollodore, Memmius, Cratère, Rufus,, Marcus, fils de Diomède. Les chasses et les combats de gladiateurs commenceront le 17 avant les calendes d'avril (2 du mois Xandicos, selon les Grecs) de l'année 289. — Bonne fortune à vous ! — Sous ces magistrats, pour la première fois pareille fête a été célébrée » ¹³⁶.

Luc, dans son compte rendu de la mise en accusation de Paul et Silas, a utilisé les mots précis, « assemblée du peuple » et « politarque » désignant les instances de Thessalonique, mentionnés dans cette inscription, qui étaient chargées de garantir l'ordre public.

6. L'interprétation pas toujours aisée des inscriptions

Lorsqu'une inscription est découverte, comment l'interpréter lorsque celle-ci a des lacunes ou ne contient pas un minimum d'informations incontestables pour la situer ? Quelques exemples :

a. Suppléer aux lacunes et aux allusions

Sur toutes les inscriptions retenues par les spécialistes confirmant l'existence des politarques, il convient de signaler que plusieurs d'entre elles ne mentionnent pas le mot politarque (ou le verbe « politarchéo » ou l'adjectif « poleitarchikos »). À titre d'exemple, sur les 28 inscriptions retrouvées à Thessalonique 10 d'entre elles sont concernées par cette situation mais la référence au politarcat est admise pour les situations suivantes :

- Trois inscriptions sont partielles ou endommagées mais après étude, grâce au contexte, les hellénistes et les épigraphistes ont suppléé à ces lacunes par le verbe « politarchéo » qui correspondait à l'espace disponible dans le texte et au sens de l'inscription ¹³⁷.

- Dans quatre inscriptions détériorées, les spécialistes ont convenu que le verbe qu'il fallait compléter était « politarchéo » dont les 8 premières lettres en grec sur 14 et 15 étaient illisibles pour deux inscriptions ¹³⁸ et que pour deux autres inscriptions les premières lettres grecques, absentes, 6 sur 13 et 7 sur 14, étaient celles de l'adjectif « poleitarchikos »

¹³⁹.

- Le mot politarque ne figure pas dans l'inscription mais une expression honorifique a été interprétée comme faisant allusion à la fonction de politarque ¹⁴⁰.
- Le mot politarque ne figure pas dans l'inscription mais un mot proche désignant habituellement un chef ou un gouverneur a été considéré, d'après le contexte, comme une référence à la fonction de politarque ¹⁴¹.

b. Les inscriptions modifiées

- Une dédicace ¹⁴² gravée sur une plaque de marbre, venant d'un ex-voto, trouvée dans le sanctuaire d'Artémis Tauroposos à Amphipolis, met en évidence la difficulté de l'interprétation d'une inscription antique lorsque le texte est équivoque et insuffisant.

Cette inscription a suscité un certain intérêt car les spécialistes ont pensé qu'elle pourrait apporter un éclairage sur l'époque où les politarques ont été institués pour la première fois en Macédoine. La question est de savoir si les politarques ont été mis en place à l'époque de la monarchie macédonienne ou lorsque la Macédoine a été incorporée à l'empire romain après 167 avant notre ère.

L'inscription aurait pu apporter la réponse à ce questionnement car elle mentionne à la fois le nom du dernier roi macédonien, Persée, et les noms de deux politarques.

Cependant l'inscription est insolite. Elle contient deux dédicaces successives, la première faite par le roi Persée et l'autre par le peuple d'Amphipolis, « donnant l'impression que Persée et le peuple d'Amphipolis offrent séparément le même monument à la divinité, ce qui paraît bien invraisemblable. (...) Chaque dédicant fait l'offrande pour son compte en ignorant l'autre. Le nom de la déesse est répété : il ne s'agit pas d'une dédicace commune, mais bien de deux textes indépendants, qui n'ont en commun que leur présence sur une même pierre ¹⁴³ ».

Les divergences, dans la gravure des deux dédicaces, sont tellement flagrantes qu'elles apparaissent au premier regard sur la pierre ¹⁴⁴. Les caractères de la première sont nettement visibles parce qu'ils ont été gravés profondément dans la pierre. L'écriture est régulière, les débuts et les fins de lignes sont alignés, le graveur a resserré les caractères et réduit les espaces dans la ligne comptant le plus de lettres et espacé ceux des autres lignes pour que les débuts et les fins de lignes soient alignés laissant une marge égale de chaque côté de l'inscription. L'espace entre les lignes est régulier. La seconde gravure est peu profonde, par endroit les lettres apparaissent à peine. Les caractères débordent sur les marges et ne sont pas alignés avec les autres lignes. L'espace entre la dernière ligne de la première dédicace et la seconde est extrêmement réduit. D'emblée, il est facile de comprendre que les deux dédicaces n'ont pas été gravées au même moment. Comment faut-il interpréter la présence de ces deux inscriptions sur la même pierre ?

Antérieurement à l'année 172 avant notre ère, le roi macédonien Persée a édifié, dans le sanctuaire d'Artémis Tauroposos à Amphipolis, un monument comme offrande à la déesse à la suite de ses campagnes militaires victorieuses en Thrace comme cela est indiqué dans l'inscription. En 168 avant notre ère, Persée, dernier roi de Macédoine a perdu la guerre contre l'armée romaine à Pydna. La célébration des victoires militaires de Persée, au travers de sa dédicace dans l'un des plus grands sanctuaires de Macédoine à Amphipolis, n'avait plus sa place là où le général et homme d'État Paul-Émile, le vainqueur de Persée, a divisé la Macédoine en quatre républiques libres sous souveraineté romaine avec l'approbation du Sénat de Rome. Pour ces raisons, il était sans doute urgent de modifier la dédicace de ce monument. Les politarques ont probablement proposé à l'assemblée du peuple de graver une nouvelle dédicace pour remplacer celle du roi Persée. Pour cela, il suffisait d'appliquer un enduit contenant de poudre de marbre pour faire disparaître la première et ensuite regraver une nouvelle dédicace ¹⁴⁵ extrêmement lapidaire, sans précision de la raison de la dédicace. Dans l'Antiquité, la technique qui consiste à enduire une inscription pour la remplacer par une autre a été utilisée par des souverains pour s'approprier des monuments construits par leur prédécesseur.

- Ce n'était pas la seule technique pour faire disparaître une inscription et la remplacer par une nouvelle. Une dédicace à Dionysos ¹⁴⁶ faite par la ville et trouvée dans le Sarapieion de Thessalonique a des points communs avec la dédicace à Artémis Tauroposos d'Amphipolis. La pierre sur laquelle elle a été gravée a été retaillée excepté sur les 15 centimètres de la base. L'inscription se trouve en creux. Cette inscription surprend aussi par le manque de soin apporté à la gravure du texte. Elle est extrêmement lapidaire, sans précision de la raison de la dédicace, il semble que l'espace en creux soit plus grand que l'inscription elle-même ce qui pourrait indiquer que l'inscription effacée était plus longue ¹⁴⁷. Autre point commun avec la dédicace d'Amphipolis, deux politarques seulement sont mentionnés alors que ces villes comptées le plus souvent au moins cinq politarques d'après les autres inscriptions connues.

Emmanuel Voutiras émet l'hypothèse qu'une première dédicace à l'époque royale avait été gravée et qu'elle a été remplacée par une nouvelle à la même époque que celle d'Amphipolis ¹⁴⁸ lorsque la Macédoine est passée sous souveraineté romaine. Ce n'est pas le seul exemple qui a pu être constaté dans les découvertes archéologiques où l'effacement d'une inscription ou parfois d'une image par creusement du support a été réalisée dans le but d'y placer une nouvelle gravure. Dans ce cas, il est difficile de savoir ce qui avait été gravé à l'origine.

c. Les pierres, portant des inscriptions, réutilisées

Paul Perdrizet a découvert, lors d'un voyage en Macédoine, une inscription à Amphipolis dont le premier intérêt pour cette étude est qu'elle mentionne un collège de cinq politarques. Le second intérêt est le lieu de découverte de l'inscription. Voici la description donnée par Paul Perdrizet :

« Dans le mur Est d'un château byzantin, sur la rive droite du Strymon, à 1 km et demi du lac de Jénikieu. Marbre blanc ; h., 0.65 ; larg., 0.55 ; h. des lettres, 0.03. Inscription d'un déchiffrement malaisé ; outre que la pierre est encastrée à l'envers, et à plusieurs mètres au-dessus du sol, les lettres sont tellement effacées que les gens du pays ne les avaient pas remarquées » ¹⁴⁹.

Il s'agit là d'un exemple parmi tant d'autres qui montre qu'à toute époque, les pierres venant des ruines des constructions anciennes étaient réutilisées pour ériger de nouveaux bâtiments sans que personne ne se préoccupe des inscriptions qui pouvaient y être gravées. Comme dans cet exemple, d'autres anciennes inscriptions ont été retrouvées dans des bâtisses où elles avaient été réemployées mais beaucoup ont certainement été perdues ou détruites, notamment celles réutilisées dans des bâtiments qui ont aujourd'hui complètement disparus.

d. Les inscriptions transportées loin de leur site d'origine

La revue archéologique a publié, en 1869, une lettre ¹⁵⁰ dans laquelle M. Vidal-Lablache, membre de l'école française d'Athènes, présente quelques inscriptions grecques. L'une d'elles était dans la cour de la maison Mpitthos dans le quartier grec de Thessalonique.

Cette inscription a été gravée sous le règne de l'empereur Claude ¹⁵¹. Elle est particulièrement intéressante en raison de la précision de la date qui est indiquée selon deux calendriers : la 76^e année d'Auguste et la 192^e année de l'ère macédonienne. Cette inscription est donc parfaitement datable. Ces deux dates correspondent à l'année 46 de notre ère donc moins d'une dizaine d'années avant le séjour de l'apôtre Paul à Thessalonique ¹⁵².

Le révérend Peter Crosbie a donné par écrit à Ernest Burton quelques précisions sur l'origine de cette inscription. Il déclare d'après le témoignage du fils du propriétaire de la maison où cette inscription a été vue qu'elle viendrait des ruines d'une fontaine du village d'Apostolo sur le site de Pella à un environ 40 kilomètres de Thessalonique ¹⁵³.

Emmanuel Voutiras soutient que cette inscription vient du site de Pella ¹⁵⁴.

Sur cette inscription, les noms de deux politarques seulement sont mentionnés : Nicérate, fils de Théodas, et Héraclide, fils de Démétrius ¹⁵⁵. Immédiatement après le nom du second politarque, l'inscription mentionne un épimélète avec son nom ce qui atteste qu'il n'y avait pas plus de deux politarques au moment de la rédaction de ce texte. Cette situation attire l'attention et pose un problème car avant et après l'an 46, d'après d'autres inscriptions de Thessalonique, le collègue des politarques de Thessalonique comprend jusqu'à la fin du 2^e siècle au moins cinq politarques et non deux ¹⁵⁶.

Cette observation confirmerait que l'inscription ne concerne pas la ville de Thessalonique. Charles Edson a écrit un article avec Georges Daux où il explique combien il est difficile de connaître l'origine de nombreuses inscriptions qui ont été rassemblées à Thessalonique venant d'autres sites, parmi elles l'inscription en question dont il situe l'origine à Pella ¹⁵⁷.

7. Les inscriptions détruites

Comme cela a été rappelé plus haut ¹⁵⁸, lorsque l'abbé Duchesne a effectué un voyage à Thessalonique en 1874, il est arrivé alors que des ouvriers démolissaient des monuments romains. Voici le témoignage qu'il a laissé sur lequel il convient de s'arrêter pour comprendre les limites de l'archéologie : « À notre arrivée, il restait encore dans les démolitions un certain nombre de cippes, de fragments de frise, etc., portant des inscriptions ; nous nous mîmes aussitôt en devoir de les transcrire et, au besoin, de les estamer. Il n'y avait point de temps à perdre, car les tailleurs de pierres s'occupaient activement à repiquer tous ces marbres pour les envoyer aux chantiers du quai. Nous en avons sauvé ce que nous avons pu ; mais qui peut dire ce qui avait déjà disparu dans les constructions nouvelles ? ¹⁵⁹ ». Voici encore ce que l'abbé Duchesne dit à propos d'un fragment d'inscription qu'il a pu estamer ¹⁶⁰ : « Il serait d'autant plus désirable que la pioche des démolisseurs turcs eût respecté le commencement de l'inscription ¹⁶¹ » ce qui aurait permis de comprendre la nature des travaux que cette inscription commémorée.

On s'étonne parfois de ne pas retrouver d'inscriptions. Mais combien de fois dans le passé, les monuments anciens ont été détruits, les pierres retaillées pour être réemployées dans de nouvelles constructions. À cette occasion, l'abbé Duchesne a pu transcrire ou estamer quelques inscriptions avant leur enfouissement ou leur dégradation mais combien de fois pendant la longue aventure de l'humanité des inscriptions qui nous seraient utiles pour écrire l'histoire du passé ont-elles été détruites ?

8. Les lieux de découvertes des inscriptions

a. 28 inscriptions ont été retrouvées à Thessalonique ¹⁶².

b. 31 inscriptions ont été retrouvées dans des villes ou des régions de la Macédoine.

3 à Amphipolis, 1 à Anthemous, 1 à Anydron, 1 à Battyna, 5 à Beroia, 1 à Charakoma, 1 Demir Kapija, 1 à Deuriopos de Pélagonie, 1 à Edessa, 2 à Héraclée de Lyncestide, 2 à Idomenai, 3 à Kalindoia, 1 à Lete in Mygdonia, 1 à Lete (?), 1 à Lyke, 1 à Particopolis (?), 2 à Pella (pour l'une il s'agit de l'empreinte d'un sceau sur de l'argile qui devait être attaché à un document écrit sur papyrus ¹⁶³, 1 à Styberra, 1 dont la provenance est inconnue mais en Macédoine peut être Chalkidis ¹⁶⁴. Il faut encore ajouter la stèle de la loi éphébarchique découverte à Amphipolis qui mentionnent aussi les politarques.

c. 14 inscriptions retrouvées dans des territoires en dehors de la Macédoine.

1 à Ambracia en Épire (Grèce), 1 à Olympe en Illyrie (Albanie), 2 à Crannon et 1 à Phalanna en Thessalie (Grèce) ¹⁶⁵, 2 à Philippopolis en Thrace (Bulgarie), 1 à Panticapée (Crimée) et 1 à Phanagoria (Russie) Royaume du Bosphore, 1 à Kios de Bithynie (Turquie), 1 à Leontopolis et 2 à Oxyrhynchos (Égypte), 1 à Paros (Ile grecque) ¹⁶⁶.

^{100/} En utilisant un mot de la famille de politarque ou allusivement Cf. V.6. a. Suppléer aux lacunes et aux allusions ou Horsley, pages 102-110. ^{101/} Braconnier, Folios 215-224. ^{102/} Cf. II. 1. a. Énée le Tacticien. ^{103/} Ernest DeWitt Burton, The Politarchs, The American Journal of Theology, Jul., 1898, Vol. 2, No. 3, pages 598-632, The University of Chicago Press. ^{104/} Carl Schuler, The Macedonian Politarchs, Classical Philology, Vol. 55, No. 2 (Apr., 1960), pages 90-100, The University of Chicago. ^{105/} Horsley, pages 99, 125. ^{106/} Horsley, pages 102-110. ^{107/} La loi éphébarchique découverte à Amphipolis, publiée par K. D. Lazaridou, « Εφηβάρχικος νόμος από την Αμφίπολη », Arch. Eph. 154, 2015 [2016], p. 1-45 ; Denis Rousset, Considérations sur la loi éphébarchique d'Amphipolis. Revue des études anciennes, Université Bordeaux Montaigne, 2017, tome 119, n°1, p. 49-84. ^{108/} Inscriptions honorifiques pour Cornelius Scipio et pour Marcus Licinius Crassus, New Honorific Inscriptions from Amphipolis, Pantelis Nigdelis and Pavlos Anagnostoudis, Greek, Roman, and Byzantine Studies 57 (2017) pages 295-324. ^{109/} Duchesne, pages 279-292. ^{110/} Actes 17.6-8. Texte en note 1/. ^{111/} Elisabeth Bouley, Jeux romains dans les provinces balkano-danubiennes du II^e siècle avant J.-C. à la fin du III^e siècle après J.-C., Collection de l'Institut des Sciences et Techniques de l'Antiquité, Année 2001 ; Faiths across Time 5000 years of Religious History, J. Gordon Melton, volume 1, ABC CLIO, 2014, page 321. ^{112/} Adjectif poleitarchikou en grec, Inscriptiones Graecae IG X2,1, 162 <http://telota.bbaw.de/ig/digitale-edition/inschrift/IG%20X%202,%201,%20162> vu le 02/06/2021. ^{113/} IG X 2,1,848. Pour les références IG (Inscriptiones Graecae) : [Inscriptiones Graecae \(bbaw.de\)](http://inscriptions.bbaw.de) ^{114/} Cf. II. 2. Un mot proche : poliarque. ^{115/} Bruno Helly, Politarques, Poliarques et Politophyliaques, Ancinet Macedonia II, Papers read at the second international symposium held in Thessaloniki, 19-24 august 1973, 155, Institute for Balkan Studies, 155, Thessaloniki, 1977, pages 532-534. ^{116/} Helly, pages 541-542. ^{117/} Actes

17.6, 8. ^{118/} Horsley, page 106. Emmanuel Voutiras, *Victa Macedonia* : remarques sur une dédicace d'Amphipolis, dans *Bulletin de correspondance hellénique*, Volume 110, livraison 1, 1986 pages 352, 353. ^{119/} Horsley, page 108. ^{120/} Burton, pages 609, 627. ^{121/} Duchesne, pages 207, 208. Burton, pages 605, 627. ^{122/} Duchesne, pages 207, 208. ^{123/} <https://fr.wikipedia.org/wiki/Gymnasiarchie> vu le 04/06/2021. ^{124/} Exposée depuis au musée de Béroia ^{125/} Pierre-Philippe CORRIGER, *La loi gymnasiarchique de Béroia*, Master 1 Sciences Humaines et Sociales, Études Européennes, Méditerranéennes et Asiatiques, Mention Antiquité Méditerranéenne et Proche Orientale : Langues, Histoires et Religions, sous la direction de Mr. le professeur Denis ROUSSET. ^{126/} Duchesne, pages 211, 298. ^{127/} De 1956 à 1965 et de 1971 à 1984, Jean Pouilloux et François Salviat, Démétrios J. Lazardis 1917-1985, *Revue Archéologique*, Nouvelle Série, Fasc. 2 (1985), Presses Universitaires de France, pages 301-304. ^{128/} Lieu réservé aux adolescents où ils recevaient une éducation athlétique. <https://fr.wikipedia.org/wiki/Palestre> vu le 04/06/2021. ^{129/} Éphèbe est le nom qui désigne un adolescent dans l'antiquité grecque. ^{130/} Rousset, pages 49-84. ^{131/} Rousset, page 53. ^{132/} Paul expliquait et établissait que le Messie devait souffrir, ressusciter des morts et « le Messie, disait-il, c'est ce Jésus que je vous annonce ». Certains des Juifs se laissèrent convaincre et furent gagnés par Paul et Silas, ainsi qu'une multitude de Grecs adorateurs de Dieu et bon nombre de femmes de la haute société, Actes 17.3, 4. ^{133/} Actes 17.5. ^{134/} Exemples d'emplois de ce verbe : *Pierre était donc en prison, mais la prière ardente de l'Église montait sans relâche vers Dieu à son intention. Hérode allait le faire comparaître. Cette nuit-là, Pierre dormait entre deux soldats, maintenu par deux chaînes, et des gardes étaient en faction devant la porte. Actes 12.5, 6, Traduction œcuménique de la Bible – Comparution de Paul devant le roi Agrippa : Comme je ne dispose d'aucune donnée sûre pour écrire au souverain sur son compte, je l'ai fait comparaître devant vous, devant toi surtout, roi Agrippa, afin d'être en mesure de lui écrire, à la suite de cette audience. Actes 25.26. ^{135/} Heuzey, pages 273-275. ^{136/} Heuzey, pages 274-275. ^{137/} IG X 2,1,37, IG X 2,1,127, IG X 2,1,129. ^{138/} IG X 2,1,32, IG X 2,1,86. ^{139/} IG X 2,1,252, IG X 2,1,228. ^{140/} IG X 2,1,201. ^{141/} IG X 2,1,181. ^{142/} Référence de l'inscription SEG 31614 http://www.attalus.org/docs/seg/s31_614.html vu le 04/06/2021 ^{143/} Voutiras, page 349. ^{144/} Sur le site, photo et dessin de la double dédicace d'Amphipolis. Voutiras, pages 348, 350. *Victa Macedonia* : remarques sur une dédicace d'Amphipolis - Persée ([perseus.fr](http://perseus.library.yale.edu)) ^{145/} Voutiras, page 351. ^{146/} IG X 2, 1, 28. ^{147/} Sur le site, photo de la dédicace de Dionysos. Voutiras, page 353. *Victa Macedonia* : remarques sur une dédicace d'Amphipolis - Persée ([perseus.fr](http://perseus.library.yale.edu)) ^{148/} Voutiras, pages 353, 354. ^{149/} Paul Perdrizet, *Bulletin de correspondance hellénique*, 1894, Voyage dans la Macédoine première, page 420. ^{150/} *Revue archéologique* 10^e année, 20^e volume pages 62-65. ^{151/} 41-54 de notre ère. ^{152/} Burton, page 627. ^{153/} Burton, page 612. ^{154/} Voutiras, page 354. ^{155/} Fulcran Vigouroux, *Le Nouveau Testament et les découvertes archéologiques modernes*, Livre III, les Actes des Apôtres, Chapitre IV, Saint-Paul à Thessalonique, Paris, 1896. ^{156/} Horsley, pages 106-108, numéros 31 à 35, 38, 41. ^{157/} Daux Georges, Edson Charles. IG X 2, 1 : Prolegomena, Epilegomena, dans *Bulletin de correspondance hellénique*. Volume 98, livraison 1, 1974, pages 521-552. ^{158/} Cf. II.13. Démolition de l'arc de triomphe de la porte Vardar. ^{159/} Duchesne, page 204. ^{160/} Cf. V. 4. b. L'inscription n'indique pas de date précise. ^{161/} Duchesne, pages 207, 208. ^{162/} Horsley, pages 106-108, numéros 30 à 57. ^{163/} Horsley, page 101. ^{164/} Horsley, pages 102-106, 108, numéros 1 à 29 et 58. ^{165/} Sous la forme poliarque. ^{166/} Horsley, pages 108-110, numéros 59-72.*

VI. STATUT ET FONCTIONS DES POLITARQUES

À l'époque romaine, les politarques étaient les premiers magistrats des villes de Macédoine. Magistrats éponymes, élus par l'assemblée du peuple pour une charge annuelle, ils jouissaient de pouvoirs politiques et judiciaires étendus ¹⁶⁷. Ces magistrats civils n'ayant aucune responsabilité militaire ¹⁶⁸ étaient à la tête de l'administration ¹⁶⁹ des cités macédoniennes. Ils étaient chargés de présenter à l'assemblée du peuple les lois et les décrets préalablement préparés par les membres du Conseil ou Sénat (Boulè) comme l'atteste l'inscription de Lété qui commence par ces mots : « Les politarques des Létéens, après délibération des sénateurs, ont dit... » ¹⁷⁰. Lorsque les lois et les décrets avaient été ratifiés par l'assemblée du peuple, les politarques devaient veiller à ce que les lois et les décrets soient gravés sur une stèle et appliqués par les personnes concernées ¹⁷¹. Ils avaient la responsabilité du maintien de l'ordre public dans les villes ¹⁷² avec des pouvoirs de police.

La loi éphébarchique d'Amphipolis précise quelques autres fonctions des politarques. Ils étaient juges lors des concours pour déterminer les meilleurs athlètes et c'était à eux que la liste des vainqueurs devait être remise ¹⁷³. Dans le cas où un instructeur avait un comportement inadéquat ou s'il ne faisait pas son travail de manière satisfaisante, le responsable de la formation devait lui infliger une amende et informer les politarques ¹⁷⁴.

Le nombre de politarques

Le nombre de politarques est variable, Emmanuel Voutiras déclare « il n'est pas exclu qu'il y ait eu à l'origine deux politarques dans toutes les villes de Macédoine et que leur nombre ait par la suite été élevé à cinq dans les plus grandes parmi elles ¹⁷⁵, comme ce fut le cas à Thessalonique ¹⁷⁶. Le collège des politarques de Thessalonique comptait jusqu'à neuf membres ¹⁷⁷. Du temps de l'apôtre Paul, il y avait probablement cinq politarques à Thessalonique.

^{167/} Voutiras, page 349. ^{168/} Horsley, page 117. ^{169/} Fanoula Papazoglou, « Les villes de Macédoine à l'époque romaine », *Supplément du Bulletin de Correspondance Hellénique*, vol. XVI, 1988, page 209.

https://cefael.efa.gr/detail.php?site_id=1&actionID=page&serie_id=BCHSuppl&volume_number=16&ce=h3r3net4gc47iqokmc7gsiq6n63c5fsr&sp=227 vu le 06/06/2021 ^{170/} Abbé Duchesne, *Revue archéologique*, janvier 1875, page 10. ^{171/} William Duncan Ferguson, PH.D., *The Legal Terms Common to the Macedonian Inscriptions and the New Testament*, Septembre 1913, The University of Chicago, press Chicago, Illinois, U.S.A, pages 65-66. ^{172/} Horsley, page 124. ^{173/} Rousset, page 57. ^{174/} Rousset, page 59. ^{175/} Voutiras, page 354. ^{176/} Horsley, page 106, numéros 30 à 35. ^{177/} Horsley, pages 107-108, numéros 41 et 50.

VII. LA TRADUCTION DU MOT GREC ΠΟΛΙΤΑΡΧΗΣ (POLITARCHÈS) DANS LA BIBLE

Comme cela a été dit plus haut ¹⁷⁸, le mot politarque n'existe pas dans la littérature grecque hormis une exception ce qui rend la traduction difficile. Il faut attendre le XVIII^e siècle pour que ceux qui s'intéressent à la Bible prennent conscience que des inscriptions grecques de l'époque romaine mentionnent les politarques et que de nouvelles découvertes au XIX^e siècle permettent de préciser leur fonction.

1. Les chefs de la cité

La première traduction du grec πολιτάρχας (politarchas) a été faite en latin par Jérôme dans la Vulgate où il traduit *Principes civitatis* : « les chefs de la cité » ce qui ne correspond pas vraiment à une traduction littérale qui aurait dû être « les chefs des citoyens ». « Les chefs de la cité » est la traduction littérale de poliarque ¹⁷⁹.

2. Les princes de la cité

Dans la Bible de Lefèvre d'Étaples (1530), première Bible traduite en français d'après le texte de la Vulgate, version en latin de Jérôme, dans la traduction française de Pierre Robert Olivétan, édition de 1535 d'après les textes hébreu et grec, dans la Bible de Louvain édition de 1550, le grec πολιτάρχας (politarchas) est traduit par « princes de la cité ». Cette traduction semble se rapprocher du sens donné à poliarque par les auteurs classiques grecs.

3. Les gouverneurs de la ville

La Bible traduite par René Benoist, Paris, 1568 ¹⁸⁰ donne la traduction « gouverneurs de la ville », il en est de même dans plusieurs autres traductions dont la dernière réédition date de 2014 ¹⁸¹. On retrouve cette traduction au mot πολιτάρχης dans le dictionnaire grec français de Joseph Planche, 1809.

4. Les magistrats de la ville

Article écrit par B. Cassard <http://bible-et-histoire.com>

La Sainte Bible interprétée par Jean Diodati, Genève, 1644, donne la traduction « magistrats de la ville », traduction utilisée dans de nombreuses versions de la Bible jusqu'à la traduction de la Bible Second 21 publiée en 2007¹⁸². Le dictionnaire grec français par Charles Alexandre, 2^e édition 1830, traduit le mot πολιτάρχης (politarchès) par premier magistrat d'une ville.

5. Les magistrats municipaux

En 1858, Albert Rilliet, dans sa traduction du Nouveau Testament appelée « Les livres du Nouveau Testament », propose l'expression « magistrats municipaux ».

6. Les autorités de la ville et magistrats

Hugues Oltramare traduit « autorités de la ville » et « magistrats » en 1872 dans son Nouveau Testament. La traduction « les autorités de la ville » a été reprise par la traduction de la Bible en français courant, en 1997 et 2019.

7. Les politarques

Dès 1904, l'abbé Crampon traduit le grec πολιτάρχας (politarchas) par « politarques », traduction reprise dans Bible de Jérusalem, en 1956, dans la Bible Osty en 1973, dans la traduction œcuménique de la Bible en 1975 et dans la Nouvelle Bible Second en 2002.

Les découvertes des inscriptions mentionnant le mot politarque ou des mots de la même famille durant le XVIII^e ne sont probablement pas étrangères à cette francisation du mot grec πολιτάρχης (politarchès) par politarque.

8. Les autorités civiles

Dans le Nouveau Testament traduit par Jean Grosjean en 1971, nous trouvons la formule « les autorités civiles ».

9. Les chefs de la ville

André Chouraqui, dans sa traduction du livre des Actes « Gestes des envoyés » en 1977, proposait la traduction « les chefs de la ville ».

10. Les juges de la ville

La traduction La Bible, Parole de Vie, en 2000, a opté pour la traduction « les juges de la ville ».

11. Quelle est la meilleure traduction ?

Difficile de le dire car l'ensemble des fonctions exercées par les πολιτάρχας (politarchas) en Macédoine à l'époque romaine n'a pas d'équivalence dans notre société. Les mots ou les expressions choisis en français, à partir de 1568, gouverneurs, magistrats, magistrats municipaux, autorités, autorités civiles, chefs ou juges, couvrent pour chacun d'entre eux qu'une partie seulement de leurs fonctions. Le choix du mot « politarque » n'est pas une traduction mais une francisation du mot grec dont la translittération est « politarchès ». Certes, le mot « politarque » recouvre parfaitement les fonctions et les responsabilités des « politarchas » mais il n'explique pas leurs fonctions et leurs responsabilités, de plus, il est absent des dictionnaires ordinaires. Par conséquent, il doit être expliqué par une note dans la version qui l'utilise mais parfois les explications trop succinctes ne permettent de se faire une idée précise de leurs fonctions.

^{178/} Cf. II. La Bible mentionne un mot rare de la langue grecque. ^{179/} Cf. II. 3. La différence entre politarque et poliarque. ^{180/} Volume 2, le Nouveau Testament. ^{181/} La Sainte Bible contenant le vieil & le nouveau Testament, traduite du latin en français, et approuvée par les théologiens de Louvain en 1587, la Bible de Genève de 1669, la Bible traduite par David Martin en 1707, révisée en 1744, cette édition révisée a été republiée en 2014 et dans la publication de la Bible avec les arguments et réflexions de Jean-Frédéric Ostervald publié en 1724. ^{182/} Elle a été adoptée, en 1668, dans la version expliquée du Nouveau Testament de notre Seigneur Jésus-Christ, Paris, par Antoine Godeau, évêque de Vence, par Richard Simon, dans son Nouveau Testament, en 1702, puis Augustin Calmet, en 1729, La Bible avec son commentaire littéral sur tous les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament publiée à Paris en plusieurs volumes, par Charles de Cène en 1741 dans la sainte Bible contenant les livres de l'ancien et du nouveau testament, nouvelle version française, Volume 2, par Jean-Frédéric Ostervald en 1744 dans la Bible qu'il publie à Neuchâtel, par l'abbé Jean-Jacques Bourassé, la Sainte Bible selon la Vulgate en 1843 et 1866, par John Nelson Darby en 1859 dans son Nouveau Testament, par l'abbé Jean-Baptiste Glaire, en 1873, dans La Sainte Bible selon la Vulgate traduite en français, dans la traduction Louis Segond de 1880, puis les révisions de 1910, 1978 édition la Colombe, la Bible Nouvelle Édition de Genève, en 1979, ainsi que la Bible Segond 21, en 2007, conservent une fois la traduction « magistrats de la ville » et une fois « magistrats ».

VIII. Lecture du passage des Actes mentionnant les politarques avec les informations apportées par les inscriptions grecques

Les différentes inscriptions retrouvées à Thessalonique et en Macédoine, sur d'anciens bâtiments de l'époque romaine ou sur des stèles mentionnant l'assemblée du peuple et les politarques, ont mis en évidence la précision du vocabulaire utilisé par Luc dans le livre des Actes confirmant aussi que l'orthographe du mot politarque était correcte.

Dans son rapport, Luc a noté les détails de la stratégie des opposants aux apôtres pour les faire condamner : *Mais les Juifs, furieux, recrutèrent des vauriens qui traînaient dans les rues, ameutèrent la foule et semèrent le désordre dans la ville*¹⁸³. Leur première intention était donc de perturber la tranquillité de la ville et d'en faire endosser la responsabilité aux apôtres. Une fois le trouble mit dans la ville : *ils se portèrent alors sur la maison de Jason, à la recherche de Paul et de Silas qu'ils voulaient traduire devant l'assemblée du peuple*¹⁸³. *Ils voulaient les traduire, c'est-à-dire, les faire comparaître pour qu'ils soient jugés*¹⁸⁴. Projet qu'ils n'ont sans doute pas pu réaliser en l'absence des accusés, qu'ils ne trouvèrent pas¹⁸⁵ et aussi parce que l'assemblée du peuple ne pouvait juger que si elle avait été convoquée légalement ce que les opposants n'ont probablement pas pu obtenir. *Ne les trouvant pas*¹⁸⁶, ils changèrent de stratégie : *ils traînèrent Jason et quelques frères devant les politarques : « Ces gens qui ont soulevé le monde entier, criaient-ils, sont maintenant ici et Jason les a accueillis. Tous ces individus agissent à l'encontre des édits de l'empereur ; ils prétendent qu'il y a un autre roi, Jésus*¹⁸⁶ ». *Ils traînèrent*, le verbe employé pourrait être traduit par *trainer de force*, ce qui implique l'utilisation de la violence à l'encontre de Jason et des frères.

Devant les politarques

Les découvertes des inscriptions mentionnant les politarques ont permis de comprendre que ces magistrats étaient particulièrement importants dans la vie des cités macédoniennes¹⁸⁷. Le contexte dans lequel les politarques sont mentionnés dans le livre des Actes est en totale adéquation avec ce que nous savons des fonctions des politarques de Macédoine grâce à l'archéologie, en particulier, au sujet de la responsabilité qui leur incombait du maintien de l'ordre public et le fait qu'ils devaient veiller à l'application des lois et des décrets. Les témoignages des inscriptions ont établi que les politarques étaient au nombre

de cinq à Thessalonique à l'époque où l'apôtre Paul a séjourné dans cette ville ¹⁸⁸ ce qui concorde avec l'utilisation du pluriel dans le livre des Actes ¹⁸⁹.

La première des charges retenues contre Paul et Silas : « *Ces gens qui ont soulevé le monde entier, criaient-ils, sont maintenant ici et Jason les a accueillis* ¹⁹⁰ » permet de comprendre la raison pour laquelle les opposants juifs avaient organisé des troubles et des désordres en ville avec l'appui de vauriens pour simuler un soulèvement et accuser Paul et Silas d'en être les instigateurs. *Le monde entier, l'empire romain. Jason les a accueillis*, à défaut d'avoir trouvé Paul et Silas, ils tentèrent de faire condamner Jason puisqu'il les a accueillis. La dernière charge englobe Paul, Silas, Jason et les frères puisqu'ils déclarèrent : *Tous ces individus agissent à l'encontre des édits de l'empereur ; ils prétendent qu'il y a un autre roi, Jésus* ¹⁹¹. L'accusation est forte, elle a déjà été utilisée à l'encontre de Jésus ¹⁹². Cette accusation avait pour intention de transformer le simulacre de soulèvement en sédition. Les édits de l'empereur dont il est question étaient contenus dans la « Lex majestatis », cette loi réprimait le crime de lèse-majesté, le crime d'État, la haute trahison, les domaines d'application de cette loi ont été extrêmement étendus sous l'empereur Tibère ¹⁹³ ceux qui se soulevaient ou contestaient le pouvoir de l'empereur étaient punis de mort à l'époque où Paul était à Thessalonique ¹⁹⁴.

Ces cris impressionnèrent la foule et les politarques, qui exigèrent alors une caution de Jason et des autres avant de les relâcher ¹⁹⁵. Le verbe employé dans le texte original, traduit par impressionner pourrait être traduit par troubler, bouleverser. La foule et les politarques semblent stupéfaits et embarrassés. Les principaux accusés, Paul et Silas, n'étant pas présents, les politarques imposèrent une caution à Jason et aux frères présents pour avoir accueillis ceux qui ont été présentés comme des séditeux. L'expression grecque employée est la transposition d'une formule juridique en latin qui sanctionnait « le délit d'assemblée illégale de nature à troubler l'ordre public » ¹⁹⁶. Il s'agissait d'une mesure pour mettre fin au désordre car les politarques étaient chargés de maintenir la tranquillité dans les villes afin de ne pas attirer l'attention de Rome ¹⁹⁷.

Le texte biblique continue en précisant qu'aussitôt après ces événements, les chrétiens de Thessalonique envoyèrent Paul et Silas à Bérée : *Les frères firent aussitôt partir, de nuit, Paul et Silas pour Bérée* ¹⁹⁸. Ce départ hâtif était peut-être une condition exigée par les politarques auprès de Jason pour le libérer. La ville de Bérée ne fut pas choisie au hasard car il y avait une synagogue et : *À leur arrivée, ils se rendirent à la synagogue des Juifs* ¹⁹⁸. Les chrétiens de Thessalonique voulurent certainement que Paul et Silas puissent poursuivre leur mission et leur prédication qui avait eu tant de succès à la synagogue de Thessalonique : *Certains des Juifs se laissèrent convaincre et furent gagnés par Paul et Silas, ainsi qu'une multitude de Grecs adoreurs de Dieu et bon nombre de femmes de la haute société* ¹⁹⁹. Le départ des apôtres a été décidé pour la nuit même probablement pour ne pas laisser le temps aux opposants de s'organiser pour tenter à nouveau de faire condamner les apôtres. La suite des événements montre qu'il s'agissait d'une mesure de sagesse puisque : *dès que les Juifs de Thessalonique eurent appris qu'à Bérée aussi Paul annonçait la parole de Dieu, ils arrivèrent pour agiter et troubler, là encore, les foules* ²⁰⁰.

Absent de la littérature classique grecque, employé une seule fois par Énée le Tacticien au IV^e siècle avant notre ère dans le contexte particulier d'un traité militaire sur la défense d'une ville, le mot politarque a réapparu grâce à une série de découvertes d'inscriptions grecques à Thessalonique et en Macédoine à partir du XVIII^e siècle. Ces inscriptions ont permis d'avoir une plus grande connaissance du rôle et des fonctions des politarques. Le mot utilisé par Luc qui pouvait apparaître comme insolite dans le livre des Actes n'a pas été utilisé par hasard. Il se révéla être un mot extrêmement courant à Thessalonique à l'époque romaine puisqu'il désignait les premiers magistrats civils de la ville. Les détails du récit de la mise en accusation de Paul et Silas montrent que Luc connaissait parfaitement l'organisation politique et administrative de la ville de Thessalonique et qu'il a utilisé le vocabulaire approprié pour rapporter cet événement. L'épigraphie a permis de mettre en évidence la fiabilité du texte biblique.

^{183/} Actes 17.5. ^{184/} Cf. V. 5. Un autre terme légal mentionné dans Actes 17.5. ^{185/} Actes 17.6. Texte à la note 1/. ^{186/} Actes 17.6, 7. Texte à la note 1/. ^{187/} Cf. VI. Statut et fonctions des politarques. ^{188/} Cf. VI. Statut et fonctions des politarques, le nombre de politarques. ^{189/} Actes 17.6-8. Texte à la note 1/. ^{190/} Actes 17.6, 7. ^{191/} Actes 17.7. ^{192/} *Ils se levèrent tous ensemble pour le conduire devant Pilate. Ils se mirent alors à l'accuser en ces termes : « Nous avons trouvé cet homme mettant le trouble dans notre nation : il empêche de payer le tribut à César et se dit Messie, roi. »* Luc 23.1, 2. ^{193/} Empereur de 14 à 37 de notre ère. ^{194/} Daniel Marguerat, *Les Actes des Apôtres (13-28)*, Labor et Fides, 2015, page 145. ^{195/} Actes 17.8,9. ^{196/} Marguerat, page 145, note 18. ^{197/} Horsley, page 124. ^{198/} Actes 17.10. ^{199/} Actes 17.4. ^{200/} Actes 17.13.